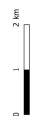
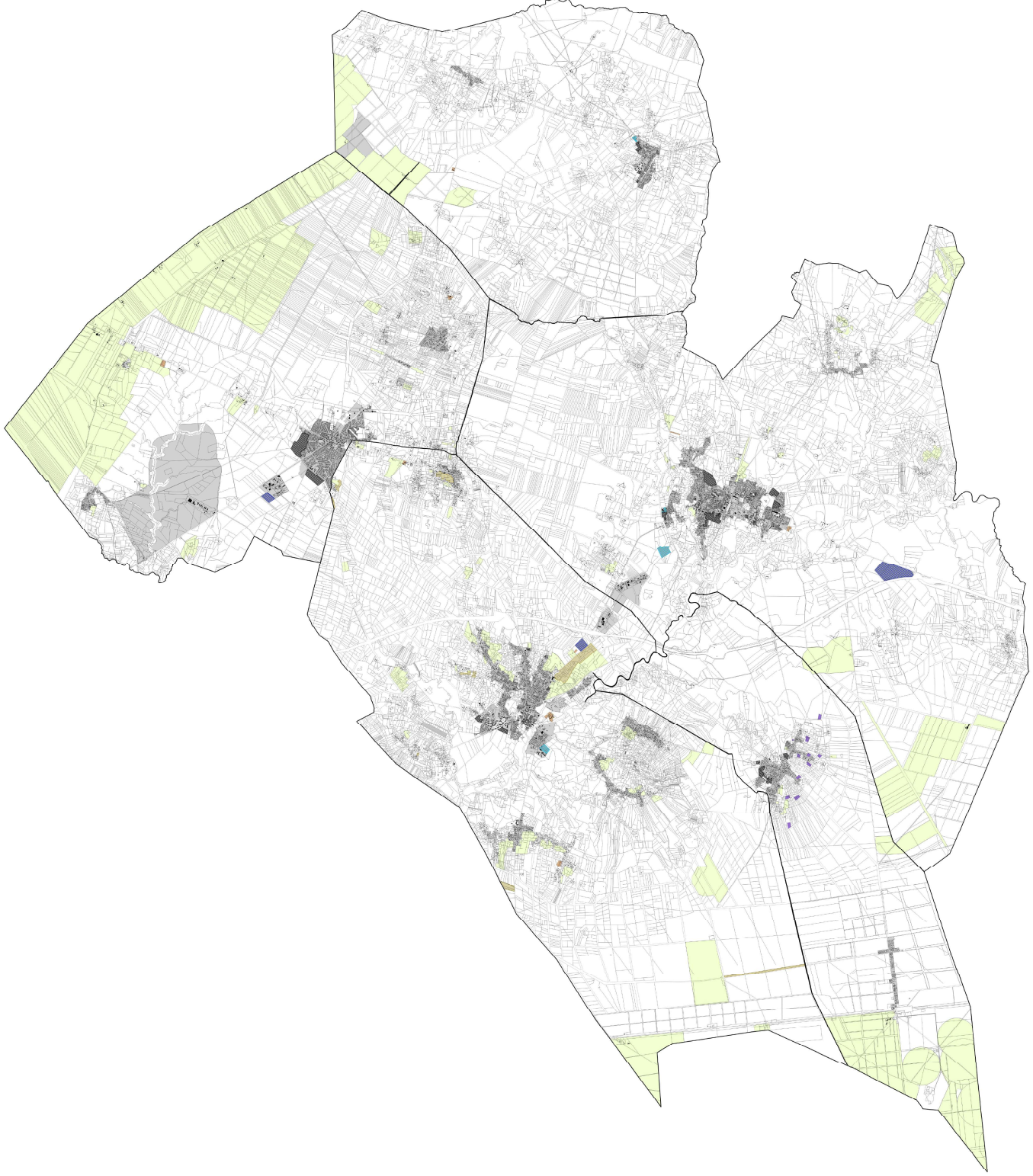


- Zone urbaine (U)**
- Zone urbaine (U)
- Secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Zone à urbaniser (AU)**
- Zone LAU à destination d'habitat ouvert à l'urbanisation et soumise à OAP
- Zone SAU à destination de l'habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLU/H
- Zone SAU à destination de développement écopaysan dont l'urbanisation est soumise à modification du PLU/H
- Zone SAU à destination d'équipement d'intérêt collectif dont l'urbanisation est soumise à modification du PLU/H
- Zone agricole et/ou naturelle (A/N)**
- Zone naturelle
- Zone naturelle (exploitations pétrolières)
- Zone agricole
- Zone agricole protégée
- Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL)
- Données de contexte :**
- Bâti
- Parcelles cadastrales
- Limites communales



Communauté de Communes du Val de l'Eyre

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

4.2 Règlement graphique 4.2.1 Zonage réglementaire

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire créant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Le Président,

Echelle : 1:40 000

Publié en vertu de la délibération du Conseil communautaire de Val de l'Eyre
Révisé : 10/01/16 - Communauté de Communes du Val de l'Eyre
Illustration : Citadria Concept - © 2016/2017